



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Rwanda

Question écrite n° 7310

Texte de la question

M. Kofi Yamgnane attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les révélations faites dans le journal Le Figaro du 22 novembre 1997, par M. Paul Kagame, vice-président et ministre de la défense du Rwanda. Au cours de l'entretien avec le journaliste du quotidien français, M. Kagame a fait état de relations très particulières entre notre diplomatie et les forces hutus, avant et pendant le génocide au Rwanda. Il accuse clairement la France de n'avoir pas protégé les victimes, mais d'avoir oeuvré en faveur des seuls agresseurs, et ce du fait d'une implication préalable de notre pays dans ce génocide à la préparation duquel auraient collaboré nos services. En outre, il met en cause des responsables de haut niveau du Quai d'Orsay et prétend avoir fait l'objet d'une arrestation par des policiers en civil lors d'une visite diplomatique sur notre territoire. La diplomatie est art de nuances qui peut mener aux confins des eaux troubles. Néanmoins, il existe un monde entre la sauvegarde des intérêts de son pays et la compromission dans des opérations débouchant sur la réalisation de crimes contre l'humanité. Il lui demande donc de bien vouloir apporter à la représentation nationale les éclaircissements nécessaires à la compréhension du rôle réellement joué par la France lors des événements du Rwanda de manière à restaurer le crédit et l'honneur de notre pays.

Texte de la réponse

Dès le déclenchement des hostilités le 1er octobre 1990 au Rwanda, l'action de la France a été guidée par une volonté de stabilisation et un souci d'apaisement. Notre pays s'est à l'époque efforcé de convaincre les parties en présence qu'il ne pouvait y avoir de solution militaire et que seule une solution politique permettrait le retour à la paix et la réconciliation nationale. C'est ainsi que la France a favorisé les premiers contacts entre les autorités rwandaises et les représentants du Front patriotique rwandais (FPR), aujourd'hui au pouvoir à Kigali. Nous avons ensuite soutenu activement les négociations de paix, menées à Arusha en Tanzanie, où la France a eu un statut d'observateur. L'on pouvait alors espérer que l'accord signé par les parties le 4 août 1993 allait mettre enfin un terme à trois années de guerre. La transition, dont les règles avaient été définies dans l'accord d'Arusha, devait conduire à des élections libres et au retour des déplacés sur leurs terres. Sous l'impulsion de la France, la communauté internationale s'était pleinement engagée dans le processus en décidant, par le biais du Conseil de sécurité des Nations Unies, de déployer une force internationale, la mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), conformément aux dispositions de l'accord de paix. L'assassinat, le 6 avril 1994, du président Habyarimana a mis fin brutalement au processus en cours et a déclenché l'effroyable tragédie dont le Rwanda tente de se relever aujourd'hui. Premier pays à avoir employé publiquement le terme « génocide » pour qualifier les événements qui se déroulaient alors sous les yeux d'une communauté internationale impuissante, la France a proposé l'envoi d'une force multinationale au Rwanda que le Conseil de sécurité a approuvé le 22 juin 1994 par la résolution 929 (1994). Cette force, composée de contingents français et africains, a permis de sauver des milliers de vies, de limiter le flot de réfugiés dans les pays voisins, notamment au Burundi où la situation demeurait critique, et de mobiliser enfin la communauté internationale pour venir en aide aux populations. Consciente qu'il n'y aurait de paix retrouvée que dans la réconciliation, ce qui suppose que les véritables auteurs de l'organisation du génocide et des massacres soient jugés de façon

exemplaire, la France a fermement soutenu la création, le 4 novembre 1994, par le Conseil de sécurité du tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). De même, comme le montrent malheureusement encore les événements que connaît la région aujourd'hui - il ne se passe pas de jour sans que la liste des victimes ne s'allonge - la France considère-t-elle qu'il n'y aura de paix véritable dans la région tout entière que par un traitement approprié de tous les problèmes qui s'y posent et qui sont étroitement liés les uns aux autres. L'organisation d'une conférence internationale, sous l'égide de l'ONU et de l'OUA, sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, dont le principe est accepté par la communauté internationale, devrait pouvoir répondre à cet objectif. Nous devons tout faire pour que les populations de la région réapprennent à vivre ensemble dans la paix. La France, pour ce qui la concerne s'efforce d'y aider.

Données clés

Auteur : [M. Kofi Yamgnane](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7310

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1997, page 4416

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 663